



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n°
1907/2006 (REACH)

Date d'impression 26.10.2018

Modifié 01.06.2017 (F) Version 1.4

Hunde- und Katzen-Schreck AF / Répulsif Chiens et Chats / Repellente per cani e gatti

! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

Hunde- und Katzen-Schreck AF / Répulsif Chiens et Chats /
Repellente per cani e gatti
Prod-Nr. 4005240157671
CPID 508620-48
Zul-Nr. CHZN 3804

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Produit dérangent les chats et les chiens.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Neogard AG
Industriestrasse 783, CH-5728 Gontenschwil
Téléphone +41 62 767 00 50, Fax +41 62 767 00 67
E-Mail info@neogard.ch
Internet www.neogard.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Tox Info Suisse
Téléphone 145 (info@toxinfo.ch)

Fabricant

W. Neudorff GmbH KG (CH)
An der Mühle 3, D-31860 Emmerthal
Téléphone +49 5155 624-0, Fax +49 5155 6010
E-Mail msds@neudorff.de
Internet www.neudorff.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Tox Info Suisse
Téléphone 145 (info@toxinfo.ch)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et
catégories des risques

Consignes en
cas de danger

Méthode de classification

Aquatic Chronic 3

Consignes en cas de danger

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 26.10.2018

Modifié 01.06.2017 (F) Version 1.4

Hunde- und Katzen-Schreck AF / Répulsif Chiens et Chats / Repellente per cani e gatti

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS09

Consignes en cas de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P501 L'emballage partiellement vide doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Contient Geraniol, extrait de poivre, Dipenten, Alpha-Pinen et Beta-Pinen. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Aucun danger connu dans le cadre d'une utilisation conforme au mode d'emploi.

! RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Description

solution aqueuse

! Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
67-63-0	200-661-7	propane-2-ol	4,0	Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336
91722-69-9	294-470-6	Huile de Lavande/ Lavande, Extrait e Lavandula Hybrida	0,06	Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 3, H412 / Eye Irrit. 2, H319 / Skin Irrit. 2, H315
112-12-9	203-937-5	undecan-2-on	3,0	Skin Irritation 2, H315 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410
106-24-1	203-377-1	geraniol	0,9	Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318 / Skin Sens. 1, H317 /

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
106-24-1	geraniol	01-2119552430-49-0000



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 26.10.2018

Modifié 01.06.2017 (F) Version 1.4

Hunde- und Katzen-Schreck AF / Répulsif Chiens et Chats / Repellente per cani e gatti

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Aucune mesure particulière.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

Après ingestion

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Sans symptôme spécifique connu.

Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels

non connu

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

eau

mousse

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

Moyens d'extinction inappropriés

aucune

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

aucune

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune information disponible.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 26.10.2018

Modifié 01.06.2017 (F) Version 1.4

Hunde- und Katzen-Schreck AF / Répulsif Chiens et Chats / Repellente per cani e gatti

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. Kieselguhr).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune information disponible.

! RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

! Précautions lors de la manipulation

Uniquement utiliser conformément au mode d'emploi.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Température de stockage recommandée: 20 °C.

**Classe de
stockage (RFA)** 12

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

pas nécessaire

Protection des mains

pas nécessaire

Protection des yeux

pas nécessaire

Autres mesures de protection

pas nécessaire



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 26.10.2018

Modifié 01.06.2017 (F) Version 1.4

Hunde- und Katzen-Schreck AF / Répulsif Chiens et Chats / Repellente per cani e gatti

! RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

liquide

Couleur

limpide

Odeur

odeur d'alcool

Seuil olfactif

non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	6,2 - 6,6	20 °C			
température d'ébullition	ca. 100 °C				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	ca. 50 °C			Abel Pensky	L'examen L2 de la combustion auto-entretenu selon le règlement UN CLP partie III, paragraphe 32, respectivement 2.6.4.5 est négatif.
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	pas nécessaire				
Densité relative	0,9878 g/cm ³	20 °C			



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 26.10.2018

Modifié 01.06.2017 (F) Version 1.4

Hunde- und Katzen-Schreck AF / Répulsif Chiens et Chats / Repellente per cani e gatti

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau	soluble sans restriction	20 °C			
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				

Propriétés comburantes

Le produit ne favorise pas la combustion.

Propriétés explosives

Le produit n'est pas explosif.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Temperaturen über 50 °C.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Informations diverses

Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 26.10.2018

Modifié 01.06.2017 (F) Version 1.4

Hunde- und Katzen-Schreck AF / Répulsif Chiens et Chats / Repellente per cani e gatti

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 2000 mg/kg	rat	Calcul	
Irritation de la peau	Non irritant.			
Irritation des yeux	Non irritant.			
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets

07 04 04*

Nom du déchet

autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 26.10.2018

Modifié 01.06.2017 (F) Version 1.4

Hunde- und Katzen-Schreck AF / Répulsif Chiens et Chats / Repellente per cani e gatti

Recommandations relatives au produit

Les petites quantités ménagères peuvent être déposées lors de la collecte des déchets polluants.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé

eau

Remarques générales

Lire le mode d'emploi!

! RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

L'examen L2 de la combustion auto-entretenue selon le règlement UN CLP partie III, paragraphe 32, respectivement 2.6.4.5 est négatif.

Informations diverses relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 4 %

(composants organiques volatils)



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 26.10.2018

Modifié 01.06.2017 (F) Version 1.4

Hunde- und Katzen-Schreck AF / Répulsif Chiens et Chats / Repellente per cani e gatti

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 1 Auto-classification (RFA)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Lire le mode d'emploi!

Informations diverses

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.3

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.